

DEGREVEMENT DES DOTATIONS

Dégrèvement des sommes perçues par les clubs dans le cadre des demandes directes.

Exemples ci-dessous

CNDS (Etat)	CNDS (CODEP59)
DEMANDE DIRECTE OBTENUE 0 €	DEMANDE DOTATION OBTENUE 2 000 €
DEMANDE DIRECTE OBTENUE 1 500 €	DEMANDE DOTATION OBTENUE 2 000 € = 500 €
DEMANDE DIRECTE OBTENUE 2 000 €	DEMANDE DOTATION OBTENUE 2 000 € = 0 €